

Trente-six heures : les enjeux

La fraction du revenu national revenant aux travailleurs ne montre pas de tendance longue, ni à la hausse, ni à la baisse. Cela signifie que, sur la durée, les gains de productivité retournent aux travailleurs. Contrairement à l'affirmation des initiants, ce n'est pas là l'enjeu de la votation sur les 36 heures.

La diminution du temps de travail est une tendance séculaire, conséquence inévitable et positive de l'élévation du niveau de vie. Depuis la révolution industrielle, l'augmentation du niveau de vie a conduit à des choix individuels et collectifs en faveur du temps pour les loisirs. Ce n'est pas là non plus l'enjeu de la votation.

Dans les années récentes, en Suisse, cette diminution s'est faite à travers des conventions d'entreprise et, surtout, par un choix de plus en plus marqué pour le travail à temps partiel. L'acceptabilité croissante du temps partiel signifie que le choix de transformer les gains de productivité en revenu accru ou en temps de loisirs est un choix de plus en plus largement aux mains de l'individu, quoique soumis à des contraintes collectives actuellement gérées au niveau du secteur industriel ou de l'entreprise. Un des enjeux du vote sur les 36 heures est de savoir s'il faut encore, dans le contexte actuel, collectiviser ce choix et imposer à tous les travailleurs la transformation des gains de productivité en loisirs.

Si sur le plan macroéconomique, cet enjeu-là n'est sans doute pas majeur, il y a des raisons de penser qu'en termes des choix individuels, il y aurait régression. Les préférences individuelles diffèrent. Selon la fortune, le niveau de revenu, la situation familiale, l'âge, et les perspectives d'avenir, on peut comprendre qu'une personne souhaite transformer ses gains de productivité en revenu alors qu'une autre choisira plutôt la réduction du temps de travail. Mais il est vrai aussi qu'il y a des externalités qui font que le choix n'est pas entièrement indépendant de l'environnement de travail. Ces externalités sont physiques dans certains cas : il peut être difficile, voire impossible, de choisir de travailler 36 heures quand tous les collègues travaillent 42 heures. Elles sont plus souvent psychologiques, liées en particulier à la conception, je pense erronée, que certains jobs ne se partagent pas et doivent nécessairement être assurés par des travailleurs à plein temps. Ces blocages étant bien réels, se pose la question de savoir si les personnes souhaitant travailler moins et gagner moins et ne disposant pas de ce choix dans leur environnement professionnel sont plus nombreuses et si elles doivent être avantagées par rapport à celles qui souhaitent, ne fut-ce que momentanément, capitaliser les augmentations de productivité sous forme de revenu plus élevé.

Que la définition de ce que constitue un plein temps, en termes d'heures par unité de temps – 40 heures par semaine ou 1872 heures par année – se fasse au niveau de l'entreprise plutôt que de l'économie dans son ensemble constitue aussi un avantage. Elle permet de tenir compte de la diversité des situations, en particulier de l'existence de secteurs où l'input essentiel est le temps et où les gains de productivité mesurables sont faibles. Dans ces secteurs, une réduction du temps de travail imposée de l'extérieur constitue nécessairement une augmentation de coûts de production pouvant conduire à des problèmes budgétaires, des situations de pénurie de personnel et, souvent, un accroissement de stress pour les travailleurs, contrairement au but déclaré de l'initiative. La situation du personnel médical français suite à l'introduction des 35 heures en fournit l'illustration. Il est vrai, cependant, que la réflexion sur comment faire participer les travailleurs de ces secteurs à l'augmentation générale du niveau de vie ne peut pas s'arrêter là.

L'autre dimension de la votation est la question du revenu. La plupart d'entre nous serait d'accord de travailler moins à revenu inchangé. La réduction généralisée du temps de travail est susceptible d'augmenter le niveau général des salaires horaires, mais il est difficile de certifier

que cette augmentation sera proportionnelle et permettra de maintenir le revenu global de tous les travailleurs. Imposer une contrainte supplémentaire, que le revenu ne change pas pour une majorité des salariés (revenu inférieur à 7600 francs), constitue un tout autre type d'intervention sur le fonctionnement du marché du travail. Ici, l'enjeu macroéconomique est beaucoup plus important. La comparaison du cas suisse avec la situation des pays voisins suggère qu'il y a chez nous d'importantes possibilités de substituer le capital au travail qui ne sont pas exploitées parce que le coût relativement bas du travail peu ou pas qualifié ne le justifie pas. Une augmentation forcée des bas et moyens salaires est susceptible de mettre en marche des mécanismes de substitution irréversibles qui ont conduit, en France et en Allemagne, à un important chômage des travailleurs les moins qualifiés. Sur ce plan aussi il y a des perdants potentiels et ce ne sont pas ceux que l'initiative pense défendre.

Jean-Pierre Danthine
Professeur à l'Ecole des HEC de l'UNIL